

ECONOMIE

Achat groupé d'énergie : la Ville recherche un opérateur spécialisé

Publié le 17 novembre 2026

Saint-Lyphard lance un appel à manifestation d’intérêt pour un futur achat groupé d’énergie

Afin d'accompagner les Lyphardais et les professionnels face à l'augmentation des coûts de l'énergie, la Ville de Saint-Lyphard souhaite mettre en place un dispositif d'achat groupé d'électricité, de gaz naturel et de pellets. Cette démarche vise à permettre aux particuliers, aux entreprises et aux professions libérales de bénéficier de tarifs plus avantageux tout en favorisant la transition énergétique.

Pour concrétiser ce projet, la commune lance un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner **un opérateur spécialisé qui sera chargé d'organiser les achats groupés, d'accompagner les participants et de mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie.**

Au-delà des économies réalisées, ce dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- sensibiliser aux enjeux énergétiques,
- lutter contre la précarité énergétique et encourager le recours aux énergies renouvelables.

Les futurs participants pourront notamment bénéficier d'une offre économique intégrant une part d'énergies renouvelables ainsi que d'une offre plus engagée en faveur de la transition énergétique.

Le prestataire retenu devra également mettre en place des actions d'information, des permanences et des réunions publiques afin d'accompagner les habitants et les professionnels tout au long de la démarche.

https://www.mairie-saintlyphard.fr/information-transversale/actualites/achat-groupe-denergie-la-ville-recherche-un-operateur-specialise-32537?

Candidater

Les candidatures sont à adresser avant : **le lundi 14 décembre 2026 à 12h00** par courriel à dgs@mairie-saint-lyphard.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Lyphard

1 rue de Kério

44410 SAINT LYPHARD

Les candidatures transmises après la date et l'heure limite de dépôt fixées ci-dessus ne seront pas recevables.

Candidater via MEDIALEX en cliquant sur ce lien.

Le règlement de consultation est disponible en téléchargement en bas de cette page.

Calendrier du dispositif

Le projet est encore en phase de préparation. À ce stade, aucun achat groupé n'est encore ouvert aux inscriptions. La première étape consiste à sélectionner l'opérateur qui sera chargé d'organiser le dispositif, de négocier les offres auprès des fournisseurs et d'accompagner les futurs participants.

Une fois ce partenaire choisi, la commune pourra lancer concrètement l'opération. Les habitants, entreprises et professionnels du territoire seront alors informés des modalités de participation et pourront, s'ils le souhaitent, s'inscrire gratuitement pour bénéficier des offres négociées.

Foire aux questions

Je veux commander des pellets, comment faire ?

À ce jour, il n'est pas encore possible de commander des pellets dans le cadre du dispositif communal La commune a seulement approuvé le principe d'un achat groupé et va lancer un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner un opérateur chargé d'organiser l'opération.

Puis-je déjà m'inscrire ?

Non. Les modalités d'inscription ne sont pas encore définies et aucun opérateur n'a été retenu à ce stade. Une communication sera diffusée dès l'ouverture du dispositif.

Quand l'opération débutera-t-elle ?

Le calendrier sera fixé après la sélection de l'opérateur chargé d'organiser l'achat groupé. Les habitants seront informés dès que les dates seront arrêtées.

La commune va-t-elle vendre des pellets ?

Non. La commune ne sera pas fournisseur de pellets ni d'électricité. Son rôle consiste uniquement à faciliter l'organisation d'un achat groupé.

La participation sera-t-elle obligatoire ?

Non. La participation sera entièrement libre et facultative. Chaque habitant décidera individuellement de souscrire ou non à l'offre qui lui sera proposée.

Les habitants seront-ils obligés d'accepter l'offre négociée ?

Non. Même après une éventuelle préinscription, chacun restera libre d'accepter ou de refuser l'offre obtenue à l'issue des négociations.

La commune garantit-elle les économies annoncées ?

Non. La commune ne garantit aucun niveau d'économie. Les économies éventuelles dépendront des offres obtenues auprès des fournisseurs et de la situation de chaque foyer.

· 8. Avec qui le contrat sera-t-il signé ?

Le contrat sera conclu directement entre l'habitant et le fournisseur retenu dans le cadre de l'opération. La commune ne sera pas partie au contrat.

· 9. Pourquoi la commune met-elle en place cette démarche ?

L'objectif est d'aider les habitants à accéder à des offres négociées collectivement afin de préserver leur pouvoir d'achat dans un contexte de fluctuation des prix de l'énergie.

HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD
1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

02 40 91 41 08